Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION – 1ER CYCLE

Université Bordeaux Montaigne

Bilan de la mise en œuvre de l'offre de formation de 1er cycle

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 06/11/2020

Rapport publié le 03/05/2021

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Pour le Hcéres[1] :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts[2] :

Mathieu Schneider, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

[1] Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

[2] Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation de la politique de l'université sur la maîtrise, l'organisation et la qualité de son 1er cycle, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Cette évaluation repose d'une part, sur un dossier d'autoévaluation du 1er cycle et une synthèse de l'autoévaluation de chaque formation de 1er cycle conférant le grade de licence à ses diplômés, et d'autre part, une visite comprenant en particulier la rencontre de formations représentatives (environ 20 % de l'offre de formation) choisies conjointement et collégialement par le Hcéres et l'université.

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Conditions de l'évaluation

Composition du comité d'experts

Président(e) :	M. Mathieu Schneider, Université de Strasbourg
Expert(e)s :	M. Clément Carn, expert étudiant, Université de Poitiers Mme Marianne Clevy, experte issue du monde socio-économique Mme Maryline Crivello, Université Aix-Marseille Mme Isabelle Hare, Université de Lyon 2 M. Eric Milliot, Université de Nantes

Le Hcéres était représenté par Mme Anne Vial-Logeay.

Description de la visite sur site

Date de la visite : mardi 26 et mercredi 27 janvier 2021

Organisation de la visite : La visite a eu lieu les mardi 26 et mercredi 27 janvier 2021. En raison des mesures sanitaires imposées par le gouvernement, la visite sur site a dû avoir lieu en format hybride. Le comité était localisé au HCERES, à l'exception d'Isabelle Hare et Marianne Clévy (à distance en raison de la pandémie). Les personnes auditionnées à l'Université de Bordeaux-Montaigne étaient connectées à distance par un système de visio-conférence, l'Université Bordeaux-Montaigne ayant fourni des liens Zoom.
En accord avec l'Université, une dizaine de formations ont été auditionnées, ce qui représente un peu plus d'un tiers des formations de premier cycle (26 au total). La sélection, opérée conjointement par le comité d'experts et par l'UBM, correspondait au souci de prendre une vue synoptique de l'ensemble de l'offre de premier cycle.
Mardi 26 janvier :

- 13h30-15h30 : rencontre avec le Président et son équipe
- 16h-17h15 : rencontre avec les licences *Arts* et *LLCER* (Langues, Littératures et Civilisations Européennes et Régionales)

Mercredi 27 janvier :

- 10h15-11h30 : rencontre avec les licences *Information-communication* et *Géographie et aménagement*
- 11h30-12h45 : rencontre avec les licences professionnelles *Métiers de la communication : chef de projet communication* et *Métiers du livre : documentation et bibliothèque*
- 13h45-15h : rencontre avec les licences *Humanités* et *Histoire de l'art et archéologie*
- 15h15-16h30 : rencontre avec la licence *Sciences du langage* et la licence professionnelle *Coopération et développement international*

Liste des formations rencontrées

- Licence Arts, représentée par la Responsable de la section Arts plastiques et le professeur agrégé en Design
- Licence LLCER, représentée par la Directrice de l'UFR Langues et Civilisations et le Directeur adjoint de l'UFR Langues et Civilisations
- Licence Information-communication, représentée par la Directrice du Département des Sciences de l'information et de la communication et les co-responsables de la mention
- Licence Géographie et aménagement, représentée par le Responsable du département Géographie et de la licence Géographie, l'ancienne responsable de la licence Géographie, la directrice des

études de géographie, la directrice du département Aménagement, Tourisme et Urbanisme, la responsable du parcours « aménagement et urbanisme »

- Licence professionnelle Métiers de la communication : chef de projet communication, représentée par la Responsable de la licence professionnelle Communication des organisations.
- Licence professionnelle Métiers du livre : documentation et bibliothèque, représentée par la Vice-présidente du Conseil de l'Institut universitaire de technologie également Responsable de la mention.
- Licence Humanités, représentée par le Responsable de la licence Culture humaniste et scientifique
- Licence Histoire de l'art et archéologie, représentée par la Responsable Mobilités de la licence Histoire de l'Art et de la Responsable de la licence Histoire de l'Art
- Licence Sciences du langage, représentée par la Responsable et la Directrice Département sciences du langage
- Licence professionnelle Coopération et développement international, représentée par la responsable de la mention et de la professeur associée en service temporaire (PAST)

Présentation

L'Université de Bordeaux Montaigne (UBM) accueille annuellement autour de 18 000 étudiants, dont 72 % d'étudiants en premier cycle. Ses formations de premier cycle sont exclusivement dispensées dans les domaines Arts langues lettres (ALL) et Sciences humaines et sociales (SHS) et comprennent 14 mentions de licence, 10 licences professionnelles (LP), 4 diplômes universitaire de technologie (DUT) et 7 diplômes universitaire (DU). Ces formations sont réparties dans trois unités de formation et de recherche (UFR) (Humanités, Langues & civilisations, Sciences des territoires et communication), un Institut universitaire de technologie (IUT) et un Institut de journalisme. Un Centre de formation des apprentis (CFA) est adossé à cette offre. Le taux de boursiers est élevé: 37 % en moyenne sur l'établissement et 47 % en licence, ce qui traduit une fragilité plus grande des étudiants de premier cycle.

Analyse globale

L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'enseignement supérieur

L'UBM a réalisé un travail important en matière de communication sur les formations et sur l'enseignement dans le supérieur à l'attention du public lycéen. Ce travail se traduit tant en termes d'information et d'orientation au regard des formations, que sur une forme d'acculturation à l'enseignement supérieur par des dispositifs d'imprégnation. Il a contribué à structurer une interaction avec le secondaire qui s'est intensifiée dans les dernières années.
Cette interaction joue à différents niveaux. Elle repose d'une part sur des outils classiques et généraux, comme les journées portes ouvertes : celles-ci ont généré 6 000 contacts en 2019, ce qui peut sembler important en valeur absolue. Toutefois, l'efficacité de ce dispositif montre ses limites dans un certain nombre de filières où une proportion très restreinte de futurs étudiants viennent se renseigner. Ainsi, en *Histoire de l'art*, ce sont en moyenne 20 étudiants qui prennent des renseignements lors de ces journées, pour 500 nouveaux bacheliers. Au vu de l''efficacité partielle de ce dispositif, l'UBM a prévu des dispositifs complémentaires.
Il convient d'abord de mentionner ceux qui sont spécifiques à certaines formations, notamment technologiques ou professionnelles :
- Du côté de l'IUT, la présence dans des salons généralistes d'information ainsi que sur les réseaux socio-numériques permettent d'accroitre le nombre des contacts et la visite des formations. Des pages dédiées aux licences professionnels sont présentes sur le site web de l'IUT ;
- Certaines licences professionnelles comme la LP *Gestion de projets artistiques et culturels* participent à des événements spécifiques à leur branche d'activité, comme le salon « Entreprendre dans la culture » pour le secteur culturel.

À cela s'ajoutent des dispositifs mis en place au niveau de l'université pour des publics moins socialement favorisés : des journées d'immersion et, depuis 2014, les cordées de la réussite qui permettent de toucher aujourd'hui douze lycées partenaires, situés en zones éloignées de la métropole bordelaise. L'UBM, qui a réellement pris conscience de l'importance de la relation avec le secondaire, a aussi décidé de s'impliquer plus directement auprès des professeurs principaux des lycées (premières et terminales), au cours de journées de formation mises en place par le rectorat et l'ensemble des universités de l'académie.
Bien que n'ayant pas été lauréate de l'appel « Nouveaux cursus universitaires », l'UBM a pu faire financer son programme ACCompagner vers l'Enseignement Supérieur (ACCES) dans le cadre de l'appel à projet du PIA3 « Territoires d'innovation pédagogique ». Ce projet porté en partenariat avec le Rectorat, l'Université de Bordeaux et l'université de Pau et des Pays de l'Adour, a pour mission de réduire les inégalités géographiques et sociales dans l'accès à l'enseignement supérieur, dès lors qu'elles pèsent sur les choix d'orientation et les conditions de réussite des parcours d'étude. Il est en phase de démarrage et doit identifier les leviers sur lesquels il doit agir. Il est globalement encore peu connu des responsables de mention – ce qui peut se comprendre au vu du contexte actuel –, mais devra rapidement trouver sa place au sein des dispositifs d'information et d'orientation en direction du secondaire.
En ce qui concerne les relations avec les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et sections techniques supérieures (STS) qui représentent environ 400 inscriptions par an toutes disciplines confondues, il n'y a pas de dispositif spécifique à signaler, ni de choix politique marquant. Comme en dispose la loi, il existe des conventions avec les lycées ayant une CPGE pour une inscription administrative à l'université et pour un dispositif de réorientation par une commission pédagogique mixte. Pour les STS, la double inscription reste facultative et la poursuite à l'université soumise à validation des équivalences par une commission ad hoc décidant du niveau d'admission.
Enfin, en ce qui concerne Parcoursup, l'UBM a en général fait le choix de ne pas appliquer la procédure dite « Oui si », sauf dans quelques rares mentions comme en *Sciences du langage*. Au vu de la forte proportion d'étudiants boursiers en premier cycle (47 %) et d'un taux de réussite en première année de licence (L1) de 42,5 % des inscrits, on peut s'interroger sur l'opportunité de ce choix politique, qui est toutefois largement composé par une palette de dispositifs de liaison entre le lycée et l'université (cf. ci-dessus). De plus, l'UBM publie aussi annuellement des informations relatives aux données de profil et de réussite des étudiants inscrits dans la formation sur l'année N-1, ainsi que sur le devenir des diplômés et les parcours d'études et de réussite. Cela permet de renseigner les usagers sur les profils des étudiants en L1 et surtout sur leur devenir (rubrique « chiffres-clés » du site web). Par ailleurs, la page « offre de formation » du même site web guide le choix des candidats quant à leur orientation et leur poursuite d'étude. Ces dispositifs pourraient compenser l'absence de « Oui si », si on en connaissait l'efficacité. Or, à ce jour, cette évaluation au plus près du terrain n'est pas mise en place. Les chiffres de consultation du site web par les futurs étudiants ne sont pas connus. Il en est de même de l'ensemble des dispositifs de lien avec le secondaire listés ici. Ce point constitue une piste d'évolution majeure pour les années à venir.

La stratégie et le cadrage de l'offre de formation

L'offre de formation est soumise aux contraintes budgétaires. Celles-ci sont bien intégrées et acceptées par les responsables de formation auditionnés. En effet, l'UBM ne fait pas exception à la difficile équation à résoudre, pour les universités françaises, entre un nombre d'étudiants en hausse et des moyens constants, voire en baisse avec un glissement vieillesse-technicité (GVT) en hausse (de 228 à 640 k€ entre 2017 et 2020). Le précédent mandat avait déjà entamé une réduction du coût des formations avec plus ou moins de réussite dans la mesure où les efforts n'ont pas porté partout de la même façon et que les charges d'enseignement ont augmenté sur la période contractuelle. L'équipe présidentielle actuelle, qui a pris ses fonctions à la suite de l'élection du président fin mai 2020, assure vouloir poursuivre cette réduction, notamment par une baisse du volume de l'offre de formation (en agissant sur le volume d'heures par étudiant) sans réduire la diversité des formations et sans accueillir moins d'étudiants. La ligne de crête semble bien étroite, mais les entretiens menés par le comité d'experts Hcéres ont montré la détermination et la lucidité de l'équipe de présidence, notamment sur les possibilités en termes de mutualisation et de rationalisation.
L'offre de formation du précédent contrat était organisée selon six principes :
1. Simplification des maquettes avec un schéma en six unités d'enseignement (UE)
2. Mutualisations
3. Enseignement à distance à renforcer
4. Communication positive
5. Renforcer liens avec milieux socio-économiques
6. Augmenter les formations en apprentissage

En ce qui concerne la structure des formations et les maquettes de cours, les objectifs ont été globalement tenus. Classiquement, les parcours sont individualisés au moyen de majeures et mineures. Les maquettes sont lisibles et conformes. Par ailleurs, l'offre de formation en licence est bien articulée à celle en master. Il serait toutefois intéressant de créer des parcours ou spécialités transversales en master pour répondre à certaines mentions de master, comme la mention *LEA*, qui ne parviennent pas à absorber la demande de poursuite d'étude de leurs licenciés. Pour les disciplines offrant la possibilité d'un concours d'enseignement, un parcours

ou une UE d'enseignement préparatoire « Vers les métiers de l'enseignement » sont proposés. Ce dispositif n'est pas encore systématique et laissé à l'appréciation des départements puisqu'il est prévu de mettre en place, probablement pour la prochaine offre de formation, une UE de pré-professionnalisation pour les métiers de l'enseignements offert à toutes les licences confondues. L'initiative est intéressante, même s'il reste à préciser si cela a du sens pour les licences qui n'ont pas de débouchés vers les concours (arts du spectacle ou histoire de l'art par exemple). Au-delà de ce point, on peut se demander quel sera le degré d'intégration des enseignants de l'Institut national supérieur de professorat et de l'éducation (INSPE) dans le projet ainsi que la part de didactique par rapport aux contenus disciplinaires.
L'offre de formation en LP est très spécialisée et, de ce fait, clairement séparée de l'offre de licences générales. On pourrait toutefois se demander si des mutualisations plus importantes pourraient être envisagées avec les licences générales, puisqu'elles recrutent dans le même vivier. Ces mutualisations, qui pourraient concerner des matières généralistes, constitueraient en effet l'une des pistes pour réduire l'offre de formation au vu des contraintes budgétaires. Par ailleurs, dans la perspective de l'arrivée des *Bachelor* universitaire de technologie (BUT), il est urgent de se poser la question du devenir de certaines LP qui recrutent principalement en DUT et perdront une partie de leur vivier de recrutement. C'est par exemple le cas de la LP *Métiers du livre*.
L'UBM est associée aux nouveaux parcours d'études en santé par une mineure en philosophie (parcours *Philosophie-santé*). À ce jour, le comité dispose de trop peu de recul et de trop peu d'information (nature de la convention avec l'Université de Bordeaux, flux…) pour pouvoir évaluer ce dispositif. Le retour d'expérience sur une année devrait permettre, malgré les conditions d'enseignement liées à la pandémie, de mieux construire le parcours *Sciences du langage-santé* dont l'ouverture est projetée dans les deux ou trois années à venir.
Plus généralement, l'offre de formation de l'UBM est très centrée sur elle-même. On ne voit pas de lien, ou alors très marginalement, avec l'Université de Bordeaux. Cette ignorance historique est compréhensible, mais devrait être dépassée pour la prochaine offre de formation, notamment autour des formations en santé et de celles conduisant au professorat et à l'éducation.
Globalement, en termes de construction des maquettes, un effort doit porter sur l'approche par compétences, pour laquelle aucune information précise n'est fournie. La volonté de mise en œuvre d'un tel dispositif, affichée clairement par l'établissement, s'est déjà traduite par l'appartenance au réseau des 35 universités qui portent le projet portefeuille d'expérience et de compétences (PEC). Il y a aussi une prise de conscience réelle de la part des enseignants de la nécessité de s'engager dans cette démarche. Pour la plupart des formations auditionnées, on remarque que le discours a déjà intégré cette approche par compétences, mais qu'elle ne s'est pas encore traduite en actes.
Le lien à la recherche est assez classique et ne constitue évidemment pas un attendu fort de la licence. Toutefois, quelques exemples intéressants sont donnés comme une unité d'enseignement (UE) *Découverte de la recherche* ou des expériences en recherche-action sous forme de projets tutorés. La prochaine offre de formation doit être l'occasion de renforcer cette dimension sans que l'on sache encore de quelle manière.
Au niveau international, l'UBM a noué près de 500 conventions de mobilité et de coopération. La stratégie semble historiquement orientée vers l'Afrique et la francophonie (41 % du total d'étudiants internationaux accueillis hors conventions sont africains). Ces relations ont été d'une part développées (licence délocalisée au Togo ; mise en place d'un *Erasmus mundus joint master degree* en études africaines) et d'autre part élargies vers l'Europe via Erasmus + et des partenariats avec les universités de Bayreuth et Porto. Les entretiens ont montré que cette stratégie affichée dans le rapport d'auto-évaluation n'est plus en phase avec la réalité. L'équipe présidentielle actuelle fait *a contrario* le constat qu'il n'y avait pas jusqu'à présent de vraie stratégie globale, mais une agrégation de coopérations au niveau des composantes. La tâche du nouveau vice-président en charge des relations internationales consistera justement à donner des axes forts, qui sont très attendus pour la nouvelle offre de formation.
En termes de mobilité, l'UBM annonce une progression des mobilités mais ne la chiffre pas. En revanche le nombre de doubles diplômes avec les universités européennes est désormais de neuf et les stages à l'international ont progressé par an de 5 à 10 % grâce à des financements externes. L'UBM annonce pour la prochaine offre de formation un projet de modules (ou UE) « internationalisation » offrant au minimum trois crédits ECTS qui seront intégrés aux maquettes des différentes formations afin d'offrir aux étudiants dès la première année de licence un contact avec l'international sur le modèle des mobilités hybrides préconisées par la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur 2021-2027. À ce stade, on ne connaît pas le contenu de cette UE, ni ne sait si cela concernera toutes les formations indistinctement ou sur la base du volontariat et quels en seront les contenus.

L'accompagnement des étudiants vers la réussite

L'UBM est une université engagée pour la réussite de ses étudiants. Elle l'est tant au niveau de la politique générale d'établissement qu'à celui des composantes. Les entretiens menés par les experts du comité Hcéres ont permis de mesurer à quel point tous les collègues ont le souci de la réussite et du devenir de leurs étudiants, même si tantôt la méthode est encore tâtonnante, tantôt les indicateurs de suivi manquent, même si tantôt les dispositifs ne sont pas encore tout à fait aboutis. Quoi qu'il en soit, les initiatives foisonnent, et cet effort est à porter au crédit de l'ensemble de la communauté universitaire. L'UBM peut donc faire état des dispositifs d'aide à la réussite suivants :

- Une semaine de pré-rentrée pour les 4 000 étudiants entrant en L1. Des dispositifs de tutorat y sont organisés par les associations étudiantes, soit de manière bénévole, soit avec des contrats de travail pour les tuteurs, en lien avec les enseignants de la formation. D'autre part, une convention de partenariat a été conclue avec l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) afin d'organiser un système de mentorat pour accompagner les étudiants de L1 dans leur intégration au système universitaire, et par exemple la prise de note.
- Un contrat pédagogique a été mis en place pour toutes les formations de L1 en 2019 et toutes les formations de L2 en 2020. En 2021, il devrait être en place pour toutes les formations de L3. Toutefois, on manque d'information sur les modalités de ce contrat : comment et depuis quand est-il en place ? dans quelles disciplines ?
- Des parcours adaptés ont été mis en œuvre en 2018, pour cinq licences, puis en 2020 pour l'ensemble des formations (5 500 heures dédiées).
- Divers dispositifs d'accompagnement pédagogique sont proposés, du soutien méthodologique par les pairs au soutien disciplinaire en langue (licence *LEA*) ou la remédiation en français.
- Pour les étudiants vulnérables, plusieurs dispositifs existent depuis 2018 tels que des entretiens individualisés, un renforcement disciplinaire, des modules de méthodologie ou des journées d'intégration autour de pratiques sportives.

Comme pour le lien avec le secondaire, on manque d'informations sur l'efficience de ces dispositifs et sur le suivi mis en place pour la mesurer. L'équipe actuelle s'est montrée réceptive à cette question, mais devra vraiment s'en emparer.

Dans sa politique d'aide à la réussite, l'UBM n'a pas oublié les publics spécifiques (en mobilité, en situation de handicap, salariés, sportifs de haut niveau) qui sont pris en compte avec un aménagement des études et des examens et des structures dédiées telles que le pôle handicap, le pôle mobilité de la Direction des relations internationales (DRI), ou le Département des activités physiques et sportives. Le statut d'« artiste étudiant » date de 2019 et a concerné cinq étudiants en 2020. Enfin, l'UBM a une politique en direction des étudiants réfugiés, qui prévoit un dispositif d'accueil et d'accompagnement en français langue étrangère. Ces choix et ces dispositifs méritent tous d'être poursuivis et développés.

La question de la réussite étudiante s'est considérablement modifiée depuis le début de la crise sanitaire. L'UBM a mis en place, par nécessité, des cours en présentiel et en distanciel. Ceux-là préexistaient déjà dans le cadre des enseignements de type « compétences transversales » (compétences numériques, compétences informationnelles, projets professionnels). Ces modalités d'enseignement hybrides sont encouragées par l'adoption généralisée de la plateforme *e. campus* et de l'outil Zoom, notamment pour faire face à la crise sanitaire. Dans une perspective à moyen terme, la question politique semble tranchée à ce jour : l'UBM ne veut pas aller vers une généralisation de l'hybridation à terme.

La préparation à la professionnalisation passe par des stages, plutôt nombreux et présents dans quasiment toutes les licences, et par la présence de professionnels dans les équipes pédagogiques. Il n'existe pourtant visiblement pas de document de cadrage de cette politique, mais l'accompagnement à la recherche de stage et le suivi des stagiaires sont assurés par les équipes enseignantes par le biais d'UE spécifiques ou d'ateliers méthodologiques. La Direction de l'orientation, des stages et de l'insertion professionnelle (DOSIP) a développé un dispositif de recueil et de diffusion des offres de stages en lien avec toutes les composantes de l'établissement depuis 2014. Plus de 4000 étudiants stagiaires sont suivis chaque année, et bénéficient d'actions variées comme des rencontres professionnelles, ou des UE de méthodologie préparatoire à l'insertion dans le secteur professionnel. Ces chiffres encourageants, consignés dans le rapport d'auto-évaluation, ne sont pas confirmés sur le terrain par un discours fort sur les stages.

L'implication de professeurs associés (PAST) et de professionnels au sein des formations encourage par ailleurs la professionnalisation. Ils représentent entre 25 % et 40 % selon les formations**,** ce qui est tout à fait appréciable.11 formations sont ouvertes à l'apprentissage (9 licences professionnelles sur 10 ; 2 DUT sur 8). Par ailleurs, le statut national d'étudiant entrepreneur permet à 160 étudiants de se former à la création d'activité avec le soutien du PEPITE (Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat). Dans le secteur culturel, particulièrement visé par les formations de l'UBM, on note la collaboration avec des partenaires culturels locaux (Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Nouvelle Aquitaine, Maison de l'économie créative et de la culture en Aquitaine (MECA)) qui stimule les projets des étudiants et leur insertion professionnelle. Il faut noter que l'élection, dans la nouvelle équipe présidentielle, d'un vice-président « Mécénat et partenariats extérieurs », doit permettre de structurer de manière plus stratégique les liens avec les milieux professionnels et de les formaliser.

Enfin, on saluera tout particulièrement les efforts réels, sincères et ambitieux de l'UBM en direction de l'engagement étudiant et de l'action sociale. La mise en place du dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant date de 2018 avec des certifications citoyennetés qui concernent entre 140 et 150 étudiants chaque année dans sept domaines allant de responsabilités associatives à l'engagement étudiant au service du patrimoine et à la sensibilisation à l'entrepreneuriat. Le partenariat avec l'AFEV, qui sert aussi aux dispositifs d'aide à la réussite en première année, porte clairement ses fruits. Quant à l'action sociale, elle s'appuie sur des aides prévues par la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) (50 k€ hors crise sanitaire, 300 k€ pendant la crise) et devrait bientôt être gérée par une commission de la vie étudiante couplée à une Direction de la vie étudiante et de campus dont la création devrait permettre de soutenir encore plus ces actions.

La mesure de la réussite des étudiants et le devenir des diplômés

Les actions mises en place pour mesurer la réussite des étudiants et le devenir des diplômés répondent aux attentes des tutelles. Le taux de réponse aux enquêtes d'insertion professionnelle est remarquable : 78 % sur l'ensemble des licences. En revanche, les évaluations des enseignements donnent des taux de retour très bas, autour de 30 %. Quant à la réussite en première année, elle tourne autour de 40 % (avec de grandes disparités entre les mentions : 88,5 % des inscrits en L1 ont réussi en *Information-communication* et seulement 40 % en *Sciences du langage*), mais avoisine en moyenne 80 % si on la ramène aux présents déclarés dans Apogée, ce qui témoigne d'un taux très fort d'abandon, comme dans beaucoup de L1 en France. Les équipes sont conscientes de la situation. Globalement, elles sont impliquées pour mieux connaître le devenir de leurs étudiants, en licence et en master, sans que ces informations ne soient toujours ni formalisées ni quantifiées. Cela démontre la nécessité d'avoir au niveau central des outils plus performants à disposition des équipes pédagogiques, ce dont l'UBM est consciente, notamment par des moyens humains insuffisants mis à l'Observatoire des étudiants (ODE).
Chaque année, cet observatoire publie les taux de présence et de réussite aux examens, ainsi que des moyennes obtenues par les étudiants admis. Il mène aussi des enquêtes sur le devenir des diplômés de DUT et licences professionnelles. Ces données produites par niveau et par mention sont croisées avec le genre et le type de baccalauréat (deux critères discriminants en termes de réussite). Par ailleurs, on notera que l'ODE suit également des groupes d'étudiants sur cinq années, depuis leur entrée au sein de l'établissement et leur intégration en fonction de la mention d'inscription, ou de données possiblement discriminantes tels que le genre ou le type de baccalauréat obtenu. Malgré tout, ces données sont peu utilisées par les porteurs de mention qui soit les ignorent soit cherchent à avoir leurs propres informations. L'ODE emploie deux personnes en équivalent temps plein (ETP). A ce stade, l'UMB peut faire le choix soit de renforcer les moyens pour les enquêtes générales de cet OVE, soit – ce qui serait sans doute plus pertinent – de s'engager dans une méthodologie différenciée en fonction des formations avec une production d'indicateurs plus affinés. Faut-il garder un ODE ? Ou le transformer en un véritable service la cellule d'aide au pilotage qui fait à la fois un travail méthodologique avec les composantes et qui produit des données avec et pour elles ? Ni girondin ni jacobin, le modèle devrait peut-être se trouver dans une vraie co-construction entre composantes et présidence.

Les dispositifs et moyens fournis aux enseignants et enseignants-chercheurs

L'UBM a mis en place une politique pour la formation des nouveaux maîtres de conférences (MCF) à la pédagogie qui passe par :
- une décharge de service, depuis 2018, d'un sixième du service pour les MCF stagiaires afin de suivre une formation obligatoire ;
- des ateliers méthodologiques d'une quinzaine d'heures qu'ils sont obligés de suivre.

Ces ateliers ne sont pas proposés aux enseignants déjà en poste ni aux professionnels, ce qui peut se comprendre car la politique de l'établissement, en accord avec la règlementation, vise spécifiquement l'accompagnement des jeunes nommés. Toutefois, il pourrait être intéressant, sur la base du volontariat, d'ouvrir ces séances de formation à d'autres enseignants. Le coût, si la formation est mutualisée, serait marginal et le bénéfice réel.
Afin de permettre aux étudiants de disposer d'un lieu de travail en commun (« *co-working* ») et d'avoir accès à des services numériques, l'UBM a aménagé un bâtiment (le bâtiment K), qui permet aussi de faire des enseignements dédiés. Il s'agit d'un espace en libre accès de 292 m2 permettant d'accueillir jusqu'à 140 enseignants ou étudiants avec du matériel adapté et une large amplitude d'ouverture dans la semaine. Il dispose de six personnels dédiés et est géré par la direction des systèmes informatiques et numériques pour filmer et enregistrer des cours (deux « *home studios* »). La crise sanitaire a servi de catalyseur. Ce lieu, qui semble être apprécié des enseignants rencontrés lors des entretiens, pourrait à l'avenir, si l'usage du numérique dans l'enseignement venait à s'intensifier, constituer l'embryon d'un service d'innovation pédagogique, comme il en existe dans d'autres universités. Les formations à destination des enseignants-chercheurs pourraient y trouver leur place. Il semble que le principal frein à cette extension soit d'ordre immobilier.

L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation

L'UBM a engagé depuis 2018 une politique axée sur un processus qualitatif pour mesurer les performances de ses formations. Celle-ci reste inégale dans sa progression et accuse une différence culturelle notoire entre les licences et les LP quant à leur capacité à produire un discours réflexif sur leurs propres formations et à utiliser efficacement et régulièrement les instruments de mesure proposés par les services centraux de l'université. Malgré cela, il est indéniable que l'UBM a entrepris une démarche volontaire et continue d'évaluation de son offre de formation. Le processus de contrôle de qualité a débuté dès le début du précédent contrat quinquennal. Il a été assuré par la vice-présidence de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), la Direction de la scolarité et la Cellule d'aide au pilotage (CAP) à l'échelle de l'établissement. Du côté

des composantes, c'est la direction qui coordonne les démarches qualité avec les responsables de formation. On dispose toutefois de peu d'informations sur la manière dont cette démarche qualité est mise en œuvre dans les composantes. Par ailleurs, depuis 2018, l'UBM travaille dans l'objectif d'un label « Formation continue universitaire », pour lequel elle sera auditée courant 2021.
Pour l'assurance qualité des formations, deux principaux dispositifs sont mis en place : l'évaluation des formations par les étudiants et les conseils de perfectionnement.
- L'évaluation des formations par les étudiants est pratiquée chaque année au sein des licences généralistes depuis 2013-2014 et, d'après le rapport d'auto-évaluation, depuis seulement 2019-2020 pour les licences professionnelles (qui disposaient souvent jusqu'alors des dispositifs propres de suivi et d'évaluation des étudiants);
- Au sujet de la tenue des conseils de perfectionnement, on note un décalage important entre les licences généralistes et les licences professionnelles. En effet, les secondes ont systématisé l'usage des conseils de perfectionnement (un à plusieurs par an) qu'elles présentent comme l'un des moyens de mesure de la qualité et d'amélioration de leur formation. Les licences généralistes s'appuient moins sur ces conseils de perfectionnement qui, le cas échéant, interviennent au niveau des parcours (et non des mentions, contrairement aux objectifs fixés par l'arrêté du 22 janvier 2014) avec une composition parfois imprécise ou non conforme.
Toutefois, les conseils de perfectionnement doivent être partout installés dans un avenir proche et participer de la démarche d'amélioration continue. De plus, on note la présence, dans de très nombreuses formations, d'étudiants-référents en dialogue régulier avec les équipes pédagogiques qui sont très à l'écoute de leurs étudiants. Cela permet une réactivité par rapport aux problèmes qui se poseraient et montre que, même si elle n'est pas formalisée comme en dispose la réglementation, la démarche d'amélioration continue est bien ancrée dans les équipes pédagogiques et l'ensemble du premier cycle.
Le taux de retour des évaluations des enseignements réalisés par la CAP reste assez faible au sein des licences généralistes : entre 13 % (licence *Musicologie*) et 27 % (licence *Information-communication*). La communication sur le processus d'évaluation de la qualité de l'offre de formation s'effectue de manière transparente. En revanche, au regard des retours fait au niveau des formations, les choses semblent plus complexes dans la mesure où la grande majorité des formations expertisées renvoient au discours de cadrage de l'auto-évaluation de synthèse pour caractériser le processus d'évaluation. Ceci tend à prouver que les formations ne se sont pas vraiment emparées des résultats de cette évaluation et qu'elles préfèrent s'appuyer sur le dialogue régulier qu'elles ont avec les étudiants.
Enfin, en ce qui concerne l'élaboration de la prochaine offre de formation, le processus de constitution s'est déroulé en deux temps : concertation et cadrage du projet, puis phase de production des maquettes de formation et de rédaction du dossier d'accréditation. Les mutualisations sont toujours l'objet de nombreuses discussions et échanges qui ont retardé le calendrier. Il semblerait donc que la méthodologie choisie pour la mise en place des formations soit encore perfectible et constitue un point d'amélioration tangible. Elle traduit un problème de fond apparu au cours des entretiens menés par le Hcéres, et dont l'équipe de présidence est parfaitement consciente : l'articulation entre la politique de l'établissement et celle des composantes et, donc, le dialogue entre le niveau central et les équipes pédagogiques. Ce point constitue l'un des enjeux à tous les niveaux (formation, internationalisation, professionnalisation) du mandat de l'actuelle équipe et, évidemment, du prochain contrat quinquennal.

Conclusion

Principaux points forts

- Une forte implication des équipes pédagogiques, soucieuses de la réussite de leurs étudiants et engagées dans un réel dialogue avec eux
- Une réelle volonté, tant au niveau central qu'au sein des équipes pédagogiques, d'améliorer en permanence la qualité des formations
- De nombreux dispositifs d'aide à la réussite et de construction de la relation avec le secondaire
- Une politique sociale volontaire qui traduit un souci de l'étudiant
- Une prise en compte différenciée des étudiants à profil spécifique
- Une reconnaissance de l'engagement étudiant
- Un dispositif d'accompagnement pédagogique des maîtres de conférences récemment nommés

Principaux points faibles

- Une articulation encore insuffisante entre la politique globale de l'établissement et la vie des composantes
- Une évaluation de l'efficacité des dispositifs d'aide à la réussite et de lien avec le secondaire à développer
- Une stratégie à l'international encore trop peu définie, même si de nombreux partenariats existent
- Une relation encore trop peu construite avec l'Université de Bordeaux
- Un seul dispositif « Oui si » de ParcourSup
- Des processus d'approche par compétences inégalement formalisés
- Des conseils de perfectionnement inégalement mis en place

Recommandations

À l'issue du processus d'évaluation décrit en introduction et au vu des éléments d'analyse posés ci-dessus, le comité d'experts formule les recommandations suivantes à l'attention de l'établissement :
En termes de politique de formation :
· Mettre à profit la pluridisciplinarité de l'UBM au sein des domaines ALL et SHS pour développer des parcours pluridisciplinaires ou transversaux, surtout en master
· Définir rapidement une ligne politique, en concertation étroite avec les mentions concernées, sur le devenir des licences professionnelles dans la perspective de l'arrivée prochaine des BUT
· Suivre et accompagner plus spécifiquement les étudiants en réorientation dans le cadre de la prochaine offre de formation
· Mettre en place les conseils de perfectionnement et les articuler au niveau des composantes à une politique cadrée d'amélioration continue
· Rédiger un document de cadrage de stages et l'articuler à une politique de partenariat et de coopération avec les milieux socio-économiques. Concrètement, cela signifie mettre en synergie la vice-présidence en charge de ce domaine et celle en charge de la formation.
· Renforcer les enquêtes sur le devenir des diplômés et les taux de réussite par mentions et niveaux d'études. Le projet d'un suivi grâce aux fichiers du Système d'Information sur le Suivi des Etudiants (SISE) au niveau national devrait contribuer à recueillir plus régulièrement des informations sur la réussite des étudiants et le devenir des diplômés.

En termes de politique générale d'établissement impactant sur les formations de premier cycle :
· Construire une relation structurelle avec l'université de Bordeaux et les établissements du site bordelais et aquitain, qui pourrait passer par des formations pluridisciplinaires et d'éventuelles mutualisations de cours, d'emplois ou de services
· Structurer une politique d'internationalisation qui comprenne la stratégie en termes de partenariat, les aides à la mobilité et des enseignements en langue étrangère
· Soutenir et développer la politique d'assurance qualité notamment en renforçant les moyens mis en central et en fusionnant l'ODE et le CAP dans un grand service d'aide au pilotage
· Renforcer le dialogue et la circulation entre le niveau central et les composantes, notamment par des dialogues de gestion plus nourris, voire des contrats d'objectifs et de moyens, et par une plus grande implication des directeurs de composante dans la construction de la politique de formation.

Observations de l'établissement

Présidence

Date: Pessac, le 14 avril 2021

Monsieur le Président de l'Université Bordeaux Montaigne

à

Monsieur le Président du HCERES

Objet : Observations de l'Université Bordeaux Montaigne sur le rapport d'évaluation du 1er cycle

Monsieur le Président,

Je remercie le comité d'experts qui a réalisé la lecture, minutieuse et pertinente, des dossiers d'auto-évaluation des formations de 1er cycle de mon université, lorsqu'ils ont été mis à la disposition des experts du HCERES. Je tiens à rappeler que ce travail s'est déroulé dans un contexte marqué non seulement par la crise sanitaire, mais aussi par un mouvement important de contestation de la loi pour la programme de la recherche qui s'est traduit par la volonté exprimée par une majorité des départements et composantes de l'Université Bordeaux Montaigne de ne pas déposer le dossier d'auto-évaluation des formations.

Je remercie tout particulièrement votre représentante, Madame Anne Vial-Logeay, qui a accompagné la vice-présidente de la formation tout au long de la procédure d'auto-évaluation.

Mon équipe a pris connaissance avec intérêt du bilan de la mise en œuvre de l'offre de formation de 1er cycle de l'Université Bordeaux Montaigne. Au moment de construire la nouvelle offre de formation pour la période 2022-2027, le regard de nos pairs est particulièrement utile pour éclairer les choix qui seront faits dans un paysage marqué durablement par la contrainte budgétaire et par les effets, encore inconnus, de la crise sanitaire que nous traversons.

Comme vous m'y invitez, je souhaite formuler quelques observations de détail destinées à préciser quelques éléments factuels :

En page 6, le rapport indique que « les chiffres de consultation des pages web par les futurs étudiants ne sont pas connus ». Interrogés, mes services ont fourni la précision suivante : le portail « Mon choix d'étude à Bordeaux Montaigne », mis en ligne en janvier 2021, a été vu près de 20 000 fois (13 251 visiteurs uniques) en deux mois et demi. Entre les mêmes dates (01/01/21 à 23/03/21), les pages concernant l'offre de formation en licence ont été consultées 385 883 fois (pour 255 447 visiteurs uniques), ce qui représente 33,24 % du trafic vers l'offre de formation et 23,03 % du trafic total du site institutionnel.

En page 7, le rapport mentionne qu'il pourrait y avoir plus de mutualisations entre licences professionnelles et les licences généralistes. Nous explorerons cette possibilité pour les 3 LP assurées sur le site de Pessac. En revanche, cette proposition semble difficile à mettre en œuvre pour les 7 LP proposées par l'IUT, situé dans le centre de Bordeaux, à 45 mn de trajet en transport en commun.

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex
Présidence
Tél : +33 (0)5 57 12 46 46
presidence@u-bordeaux-montaigne.fr

En page 7, le rapport s'interroge sur la visibilité des liens entre l'Université de Bordeaux et l'Université Bordeaux Montaigne. Il convient de noter que les deux établissements travaillent déjà de concert dans le cadre de plusieurs conventions de formation, notamment autour de l'INSPE et avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, pour les formations conduisant au professorat.

En page 7, il est indiqué que l'UBM « annonce une progression des mobilités mais ne la chiffre pas ». Ces données ont été réunies depuis, de façon synthétique : pour la période 2016/17 - 2019/20, l'UBM a enregistré une augmentation de la mobilité entrante L/M de 63%. Pour ce qui concerne la mobilité sortante L/M, l'université a observé une croissance de 17% entre 2016/17 et 2018/19, puis une baisse de 33% entre 2018/19 et l'année 2019/20, en raison de la crise sanitaire, l'établissement ayant interdit les mobilités sortantes au deuxième semestre.

La mise en œuvre du contrat pédagogique, mentionné page 8, est inscrit dans l'arrêté licence de 2018. Ce contrat a été mis en place progressivement à l'Université Bordeaux Montaigne grâce à un outil développé localement : toutes les formations de L1 l'ont mis en place en 2019, toutes celles de L2 en 2020. Les formations de L3 le mettront en œuvre à la rentrée 2021.

En page 9, la réussite des L1 Sciences du langage (40%) est comparée à celle des L1 Information-communication (88,5%). Cette comparaison doit être nuancée : en effet, la Licence Information-communication opère une sélection à l'entrée dans la formation, ce qui n'est pas le cas de la licence Sciences du langage.

En page 9, le rapport suggère de fusionner l'Observatoire Des Etudiants (ODE) et la Cellule d'Aide au Pilotage (CAP) dans un grand service d'aide au pilotage. Il doit s'agir là d'un défaut d'information puisque l'ODE fait partie de la CAP depuis 2007.

En page 9 il est suggéré d'ouvrir, sur la base du volontariat, les séances de formation obligatoire destinées aux nouveaux Maîtres de Conférences à d'autres enseignants, car le coût de cette formation mutualisée serait marginal. Si elle est intéressante, cette proposition ne tient pas compte des 15 heures complémentaires que cela générerait pour le service de chaque enseignant concerné, alors que l'établissement souffre déjà d'un taux de sous-encadrement chronique.

Compte tenu du caractère correctif de mes observations, je souhaiterais qu'elles soient intégrées au rapport.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

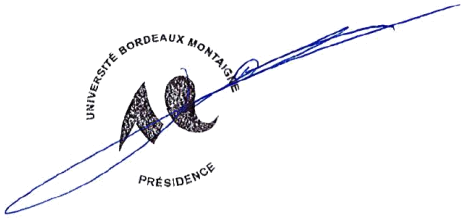

Lionel LARRÉ
Président de l'Université Bordeaux Montaigne

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex
Présidence tél : +33 (0)5 57 12 46 46
presidence@u-bordeaux-montaigne.fr

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation à l'étranger

évaluation et qualité
Hcéres

2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr @Hceres_ Hcéres